

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SANDRANS

**NOMBRES DE
MEMBRES**

Afférents au
Conseil Municipal : 15
En exercice : 13
Qui ont pris part à la
délibération : 12

Séance du Mardi 25 Novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre sous la présidence de Monsieur Bernard TAPONAT, Maire.

Présents : Patrick ALVAREZ, Audrey CHEVALIER, Caroline GUERIN, Mauricette GUERINOT, Marjorie MERLINC, Clémence PRADA, Bernard TAPONAT, Emmanuel TRINDADE

Absents excusés : Emmanuel CHOMETON (pv P. ALVAREZ), Julien MABILE (pv A. CHEVALIER), Marc MAZET (pv B. TAPONAT),

Absents non excusés : Florence DUPONT, Damien FERRIER

Secrétaire de séance : Marjorie MERLINC

Date de convocation :
21 Novembre 2025
Date d'affichage :
21 Novembre 2025

DELIBERATION NUMERO : 2025.11.25 D035
TARIF DE LOCATION AU 1^{ER} Novembre 2025
SALLE DES FÊTES – MATERIEL – COUVERTS
Annule et remplace la délibération 2024.06.25 D027

	Sandranais	Extérieurs
Location salle des fêtes pour 24h (Hors week end)	140 €	175 €
Location salle des fêtes pour 48h	280 €	350 €
Location salle des fêtes ½ journée (sans repas) vin d'honneur (Hors week end)	80 €	100 €
Location salle des fêtes 1 journée (9h-19h et hors week end)	100 €	120 €
Séances	7 €/séance (et /cours)	
Tables	2,50 €/jour Offert le dimanche	
Bancs	0,75 €/jour Offert le dimanche	
Lot de 10 (assiettes plates, creuses, dessert-couteaux-fourchettes-cuillères-verres)	5 € le week end	
Caution Salle des fêtes (si dégradation ou ménage NON fait)	300 €	
Caution salle des fêtes si ménage MAL fait	30 €	
Caution Tables et bancs	250 €	
Caution Vaisselle	50 €	

Accusé de réception en préfecture
001-210103933-20251125-2025-11-25-D035-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025

- Il sera demandé les cautions et une attestation d'assurance à chaque contrat de location (particulier, professionnel, association)

⇒ **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- D'approuver les tarifs de location au 1^{er} Novembre 2025 concernant la salle des fêtes, le matériel et les couverts.

Ainsi fait et délibéré,

Les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire, Bernard TAPONAT



Accusé de réception en préfecture
001-210103933-20251125-2025-11-25-D035-DE
Date de télétransmission : 27/11/2025
Date de réception préfecture : 27/11/2025